LA

SYPHILISATION

A

L'ACADÉMIE DE TURIN

LETTRE

A M. H. DE CASTELNAU

RÉDACTEUR EN CHEF

DU MONITEUR DES HÔPITAUX

PAR

C. SPÉRINO.



TURIN

IMPRIMERIE DES ARTISTES A. PONS ET COMP.

1854.

I. 7822 V. C. 14

Dans le *Moniteur des Hôpitaux*, journal de Médecine publié à Paris par M. le docteur de Castelnau rédacteur en chef, ont paru deux lettres datées de Turin et signées F. Fr.., portant les titres: *La Syphilisation à l'Académie de Turin* (voir le n° 157, 31 décembre 1853) et — *Enterrement de la Syphilisation à l'Académie de Turin* (voir le n° 1, 3 janvier 1854).

Ces deux lettres, que M. de Castelnau a dit être de M. Freschi, rapporteur de la Commission Académique de Turin, renfermant des inexactitudes, j'ai cru devoir, dans l'intérêt de la science et de la vérité, écrire à M. de Castelnau, pour rectifier quelques unes des assertions de son correspondant.

Dans sa réponse, M. de Castelnau m'a dit que ma lettre avait de proportions démesurées, et il m'a prié d'en faire moi-même un résumé, ou de l'autoriser à y faire des coupures. *Il y a un retranchement* (m'écrivait-il le 19 janvier) *que j'exige par dessus tous les autres. C'est celui où vous parlez du savant A......, lequel n'est ni un savant ni l'inventeur de l'idée sur laquelle est fondée la Syphilisation (idée qu'il m'a volée).*

La Syphilisation est *fille de l'ignorance, de la piraterie, et du charlatanisme,* écrivait, il y a peu de temps, M. de Castelnau dans son journal (voir le n° 157, 31 décembre 1853) : *la Syphilisation est défunte, bien défunte,* écrivait encore tout récemment M. de Castelnau dans le *Moniteur des Hôpitaux* (voir le n° 16, 7 février 1854). Pourquoi M. de Castelnau accuse-t-il M. Auzias-Turenne de lui avoir volée l'idée fondamentale de la Syphilisation, s'il croit vraiment qu'elle est *fille de l'ignorance, de la piraterie et du charlatanisme*? Pourquoi se montre-t-il fâché contre M. Auzias, s'il croit vraiment que la Syphilisation est *défunte, bien défunte*? Ne

dirait-on pas que M. de Castelnau voit avec peine que la paternité de la Syphilisation est attribuée à M. Auzias?

J'ai répondu à M. de Castelnau, que, puisqu'il avait permis à M. Freschi de publier dans le *Moniteur des Hôpitaux* des lettres conçues d'une manière peu convenable à un homme de science, il devait par délicatesse et par impartialité présenter au plutôt à ses lecteurs la défense d'un confrère gravement blessé dans ce qu'il a de plus cher au monde, son honneur. Je lui ai dit en même temps que j'avais l'espoir de n'être point forcé de recourir à l'article de la loi qui me donne le droit de réponse.

M. de Castelnau devait par conséquent insérer dans son journal ma lettre, telle que je la lui avais envoyée, ou me dire qu'il ne voulait pas la publier sans y être astreint par la loi.

M. de Castelnau a cru mieux faire. Il s'est autorisé à faire à ma lettre de graves coupures, et enfin il la publia mutilée dans le nº 16 du *Moniteur des Hôpitaux* (7 février 1854).

Ayant vu qu'elle n'exprime plus toute ma pensée, je me vois obligé de la publier moi-même, ne devant laisser plus longtemps sans réponse les deux lettres de M. Freschi, insérées dans le journal de M. de Castelnau.

Turin, le 12 février 1854.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez inséré dans le *Moniteur des Hôpitaux* n° 157, 31 décembre 1853, une lettre signée F. Fr... (1), dont l'esprit, avec lequel elle a été conçue, rappelle à la mémoire les articles anonymes ou signés *X*, que vous avez publiés contre la syphilisation et le syphilisateur de Turin. Votre impartialité de journaliste vous avait engagé à donner à vos abonnés les réponses que je me vis forcé de vous adresser, dans l'intérêt de la vérité, à propos de ces articles. Vous donnerez, j'en suis sûr, une nouvelle preuve de votre impartialité, en faisant insérer sans retard dans votre journal la réponse suivante à la lettre de M. F. Fr., qui, par un trait de modestie inconcevable, se cache aux yeux de ses lecteurs.

Dans sa lettre l'anonyme M. F. Fr. vous a dit: *la chose a été réduite aux proportions d'une discussion personnelle par notre syphilisateur.* — Cela n'est pas exact, et tous ceux, qui ont entendu mon discours, peuvent attester que toutes mes observations critiques ont été faites dans l'intérêt de la science et de la vérité, et que je n'ai jamais essayé de porter la question sur le terrain des personnalités, terrain que même j'aurais dû éviter, me trouvant seul contre cinq.

Dans les séances publiques du 18, 19, 20 et 21 décembre, j'ai lu mon Examen critique du rapport de la Commission, dans lequel j'ai prouvé, d'une manière bien évidente, que le rapport fourmille *d'erreurs de fait et de science.* J'y ai inséré des documens authentiques qui attestent la véracité de tout ce que j'ai dit. J'ai rétabli les faits dans toute leur intégrité, et j'ai prouvé que presque chaque page du rapport porte l'empreinte de la passion, comme un des membres les plus distingués de notre Académie le disait, il y a peu de temps, à *M. Baumès de Lyon.*

M. Baumès, syphilographe très-distingué, comme vous savez, après avoir examiné un certain nombre de mes syphilisés, et se trouvant à la séance que notre Académie a tenu le 25 novembre, a été prié, par *M. Démarchi*, de manifester son avis sur la syphilisation. Voici ce qu'il a dit: *De longues études faites par des spécialistes sont indispensables pour qu'elle puisse être jugée en parfaite connaissance de cause.* Il a ajouté, *que s'il se trouvait à la tête d'un Gouvernement, non seulement il permettrait la syphilisation, mais qu'il ordonnerait que des études se fissent chez un certain nombre de filles publiques qui seraient surveillées pendant plusieurs années* (voir le procès-verbal publié dans le Journal de l'Académie de Turin).

Mon *Examen* critique du rapport sera publié dans peu de temps. Vous verrez alors que le compte-rendu fait par M. F. Fr... ne mérite pas plus de foi que n'en méritaient les articles anonymes dont il est parlé plus haut. Pour le moment, il suffit de lire dans les journaux de Turin (*Gazzetta dell'Associazione Medica* n° 53, 31 décembre; *Gazzetta Medica Italiana* N° 1, 2 janvier 1854; l'*Opinione* 31 décembre) les comptes-rendus des séances publiques et de la séance privée de l'Académie qui a eu lieu le 26 du mois dernier, pour apprécier à sa juste valeur la lettre de M. F. Fr... et pour être tenté de citer le vieil adage: *A beau mentir qui vient de loin.*

(1) La Syphilisation à l'Académie de Turin. — Lettre de M. F. Fr... à M. H. de Castelnau.

M. F. Fr... vous a dit que *peu d'Académiciens* ont assisté aux séances publiques. Il est très-possible que quelques-uns des Académiciens aient eu le courage de voter contre la syphilisation sans avoir assisté à la discussion du rapport, mais votre correspondant n'aurait pas dû vous le dire, car cela infirme la valeur morale du vote de l'Académie.

Selon M. F. Fr..., il n'y avait que *des curieux*, *des amateurs*, *des indifférents et des intéressés au parti de M. Spérino.* Il n'oserait pas publier ces paroles dans un journal de Turin, car ici tout le monde sait que la vaste salle était surtout occupée par des Étudiants en médecine et par des Médecins qui ont pris intérêt à la discussion.

Votre Correspondant vous a dit: *Parmi les adeptes ou dévoués au parti Spérino, il y avait beaucoup de jeunes-écoliers, qui, étant admis au Syphilicôme pour voir les merveilles de la nouvelle pratique, s'en vont très-volontiers voir passer la visite de deux-cents femmes et plus, qui, chaque matin, sont visitées au cabinet une à une. Et vous voyez bien que cette jeunesse est compatible si, grâce à la syphilisation, pouvant s'amuser un peu à ce spectacle de tous les jours, qui autrement ne leur serait pas permis, car les ordres du Ministère de l'intérieur défendent sévèrement l'entrée au Syphilicôme, penche à soutenir M. Spérino, qui leur fait croire d'être la victime d'une infâme persécution, d'une conspiration ourdie par ses ennemis contre sa personne et le progrès de la science.*

Dois-je répondre à un homme, qui, vieux ami de M. Ricord, comme il se vante de l'être, s'oublie au point de recourir à de semblables assertions pour défendre sa cause, irréparablement perdue ici dans l'opinion publique qu'il a cru pouvoir surprendre par ses publications injurieuses signées ou anonymes? — Oui, je répondrai, la vérité doit être connue. Voici le fait:

Voyant que les notes prises en secret par la Commission, sur des faits qu'elle avait *choisis* dans ses visites au Syphilicôme (visites qui se faisaient à des intervalles de quatre, cinq ou sept jours) n'auraient pas suffi pour faire un rapport exact; voyant que la Commission faisait toujours, sans me rien dire, son étude de syphilisation, et ne voulant pas que le jugement de la Commission exercât tout seul son influence sur l'opinion publique, j'ai, dans les mois de mars, avril, mai et juin 1853, fait dans le Syphilicôme, avec la permission du Ministère, des conférences cliniques sur les maladies vénériennes, et j'ai soumis, à l'examen d'autres confrères, sept cas de syphilis constitutionnelle traités par la syphilisation.

Un grand nombre d'Étudiants et quelques Docteurs m'ont honoré de leur présence et ayant vu, par leurs propres yeux, que réellement la syphilisation fait disparaître la syphilis constitutionnelle et fait rentrer l'organisme dans l'état normal, ils ont assisté avec assiduité aux discussions.

Après avoir exposé l'*Examen* du rapport, j'ai présenté à l'Académie l'état actuel de la question; j'ai décrit, en sa présence, les faits observés par MM. les Étudiants; j'ai traité la question de l'immoralité soulevée par quelques adversaires de la syphilisation; j'ai passé en revue toutes les études faites jusqu'à présent, à Turin et ailleurs, et j'ai conclu que la syphilisation est digne d'être soigneusement étudiée.

Les Étudiants et les Confrères qui avaient assisté à mes expériences de syphilisation et qui ont pu s'en faire une idée plus exacte que les Académiciens qui ne se sont pas donné la peine de l'étudier pratiquement, accueillirent, avec de bruyants applaudissements, mon exposition. Mais M. F. Fr... aima mieux attribuer à des motifs indignes d'un homme de science la démonstration de l'opinion publique donnée en faveur de la syphilisation.

J'ajouterai que la jeunesse de notre École ne mérite pas d'être insultée, comme l'a fait M. F. Fr..., et qu'on doit être bien surpris de voir qu'un homme, qui a été étudiant, ait oublié que les sentiments d'honneur, d'impartialité et d'amour pour le progrès de la Science dirigent seuls l'esprit de la jeunesse pas encore gâtée par les intrigues, l'amour propre, l'ambition, la jalousie et la convoitise des places honorifiques, des emplois et des décorations.

Selon M. F. Fr..., M. Démaria *a très-énergiquement repoussé toutes les accusations qui regardaient le procédé de la Commission et il a montré qu'elle n'avait nullement été instituée pour l'aider à appliquer la syphilisation, mais bien pour l'observer et la juger sur les faits observés.*

M. Démaria n'a rien détruit de ce que j'avais avancé, et les documens insérés dans mon *Examen* prouveront au public que la Commission n'a pas rempli sa mission comme elle devait le faire.

M. Démaria a dit, *que la Commission a été instituée pour être le tribunal qui devait juger la syphilisation sur les faits observés.* Qu'il me soit permis de demander à Messieurs les Membres de la Commission, s'ils avaient bien étudié le code des maladies vénériennes avant d'accepter le mandat qui leur a été confié.

Les nombreuses erreurs de science échappées à la savante plume du Rapporteur qui n'est pas chirurgien (non plus que M. Démaria, qui honorait rarement de ses visites le Syphilicôme), erreurs que j'ai dû révéler dans les séances publiques, leur ont-elles donné le droit de se constituer juges de mes connaissances en syphiliographie? Assez dit à ce propos.

Pour prouver que l'exposition des faits publiés par la Commission est exacte, M. F. Fr... vous a dit que M. Pertusio, président de la Commission, a fait voir à l'Académie que chez la femme du nº 22 le nombre des inoculations a été indiqué fidèlement dans le rapport. M. Pertusio a très-mal choisi parmi le grand nombre de chiffres que j'ai démontré avoir été publiés d'une manière inexacte par la Commission. Il a oublié que ce fait n'a été observé régulièrement par la Commission que vers la fin du traitement, et que, par conséquent, n'ayant pris que peu de notes, la Commission a dû me demander mon observation pour pouvoir rédiger la sienne. Je tiens la feuille de l'hôpital, dans laquelle se trouve enregistré ce qui s'est passé jour par jour, et l'original de l'Observation dont la Commission s'est servi et qu'elle avait trouvé en parfaite concordance avec ses notes. Ces documents prouveront toujours la véracité de ce que j'ai exposé.

Voici un passage de votre Correspondant qui mérite d'être reproduit. Il dit : *Monsieur le Rapporteur a commencé par regretter que la modération dont la Commission a donné l'exemple dans son rapport eût été payée avec des injures, des accusations mensongères et des imputations fausses, et que le témoignage de loyauté et*

probité de caractère donné à M. Spérino par la Commission, eût été changé en arme pour accuser celle-ci de contradiction avec elle-même. Mais ce témoignage spontané, a ajouté M. le Rapporteur, est un document public qui porte la date du 7 mars 1853; la Commission n'avait pas eu de motif pour le retirer jusqu'au 18 décembre: mais à partir de cette date, il n'existe plus, il est comme une lettre morte.

Dans les premières pages du Rapport, la Commission a avoué que j'ai *toujours été loyal et probe dans tous les rapports que j'avais eus avec elle.* J'ai été loyal lorsque je lui faisais voir tous les cas de syphilisation, lorsque je la voyais en silence choisir les faits où il n'y a eu que très-peu de chancres artificiels (2. 5. 7), et refuser des faits de syphilisation complète avec disparition totale de la syphilis; elle me trouvait probe et loyal alors que je lui faisais passer toutes mes Observations et que je me taisais en voyant prendre ses notes secrètement: j'étais probe et loyal alors que je ne disais rien de ce qu'aucun de ses procès-verbaux n'a été fait ni lu en ma présence, et de ce que la Commission ne m'appellait jamais à prendre part à ses travaux: j'étais *probe* et *loyal* alors, et la Commission me dirait encore tel aujourd'hui, si je n'avais pas dévoilé toutes les erreurs de fait et de science qui se trouvent dans le rapport. Mais le témoignage de probité et de loyauté mis en tête du rapport avait déjà été tout-à-fait détruit par la rédaction entière du rapport, et il suffira d'en lire quelques pages pour s'en convaincre. Devais-je donc me taire et permettre que l'opinion publique fût induite en erreur par un rapport fondé sur une base très-inexacte, et cela pour ne pas m'exposer à affronter l'anathème de M. le Rapporteur? — Non, certainement, non, la vérité avant-tout. Je devais la faire connaître dans l'intérêt de la Science et de mon honneur, et, si j'ai eu le malheur de perdre l'estime de M. le Rapporteur, j'en suis amplement dédommagé, me voyant mieux que jamais raffermi dans l'estime publique, et j'ai la consolation de n'avoir pas fait défaut à mon devoir, soit en qualité d'homme, soit comme médecin.

La dose ordinaire du pain accordée aux malades, dans le Syphilicôme de Turin, avait toujours été suffisante pour les filles traitées par les méthodes ordinaires.

La syphilisation était étudiée depuis cinq mois, et, l'état général des malades traitées par la nouvelle méthode s'améliorant de jour en jour, j'ai cru devoir seconder le désir de mes malades en priant le Ministère de leur accorder un demi-pain de plus. J'en ai parlé en même temps à la Commission, et je lui ai dit que ne donnant pas des remèdes à ces malades, je croyais pouvoir leur faire donner un peu plus de pain. Eh bien! M. le Rapporteur a dit: *Voilà le pain de l'obéissance donné aux martyrs de la syphilisation.* D'abord, notez-le-bien, c'est un martyr qui augmente l'appétit et fait améliorer l'état des voies digestives. Ensuite, il est absurde de dire que les filles publiques se laissent martyriser *spontanément* pour un petit morceau de pain.

M. F. Fr... vous a dit que j'ai changé le diagnostic du tempérament chez les femmes des nº 34, 39, 30 et 14. Cela n'est pas exact. Les filles des n. 39 et 34 n'ont pas été syphilisées. Celle du n. 30 portait dans les régions latérales du cou plusieurs cicatrices d'ulcères scrofuleux datant de son bas-âge. La fille du nº 14 avait eu, dans l'enfance, des adénites cervicales et des ophthalmies scrofuleuses. Elle en avait été traitée par *M. Frola, membre de la Commission.* Ainsi ayant dit, pa

inadvertance, dans l'Observation que j'avais remise à la Commission — *tempérament sanguin-lymphatique* — je m'aperçus de cette faute de rédaction quand je passai en revue cette histoire avant de la faire imprimer, et ne voulant pas changer un mot à mes Observations sans en avertir la Commission, je lui ai écrit que les traces des adénites et des ophthalmies, dont avait souffert cette femme dans l'enfance, m'engageaient à ôter le mot : *sanguin*. Il est bien fâcheux de voir interpréter si mal des faits si simples et si clairs.

M. F. Fr..., vous avoue que *la durée moyenne des différents accidents syphilitiques primitifs et secondaires avait été calculée, par la Commission, dès l'entrée jusqu'à la sortie des malades au Syphilicôme*. Eh bien ! J'avait fait observer dans mon *Examen* critique du Rapport, que cette moyenne n'était pas exacte, car plusieurs malades, qui ont été syphilisées, se trouvaient dans l'hôpital depuis plusieurs mois, un an, deux ans; chez presque toutes, les accidents syphilitiques disparurent bien avant que la syphilisation fût achevée; et plusieurs filles publiques syphilisées furent entretenues, après leur guérison, dans l'hôpital, pendant longtemps en observation. J'ai prouvé que la Commission n'aurait pas dû faire peser sur la syphilisation tout ce temps, et que la durée des accidents syphilitiques, pour étudier les effets du traitement syphilisant, devait être calculée du jour de la première inoculation jusqu'au jour de la disparition des lésions syphilitiques. Je persiste toujours dans mon opinion, malgré l'avis contraire de M. Freschi, et on verra dans mon *Examen* l'énorme différence entre les chiffres véritables et ceux qui sont présentés dans le Rapport.

Dans le mois d'août dernier, M. Freschi a publié une brochure intitulée : *La syphilisation condamnée* etc., dans laquelle il a passé en revue 43 faits publiés dans mon ouvrage, qui n'avaient pas été *choisis* par la Commission. Dans un *Mémoire* que j'ai publié le 25 novembre avec le titre: *La syphilisation défendue*, brochure, que j'ai l'honneur de vous présenter, j'ai prouvé que M. Freschi a renouvelé sur ces faits *imprimés* les mêmes inexactitudes que l'on trouve dans le rapport. Cette seule démonstration publique suffit pour faire connaître l'esprit qui l'a guidé dans ses études de syphilisation. Malgré cela, chose bien étrange! dans sa réponse à mon *Examen*, M. Freschi a reproduit tout ce qu'il avait écrit dans le rapport et dans son *Mémoire* contre la syphilisation, et il n'a pas pris garde que tout cela avait déjà été confuté par moi.

Selon M. F. Fr..., M. le Rapporteur a dit que *la loi fameuse de la décroissance régulière et constante des chancres successivement inoculés a été repoussée par la Commission comme inadmissible*.

M. Freschi ne se rappelait plus avoir écrit, à la page 49 de son rapport, les paroles suivantes : *Dans un grand nombre de cas, on a observé que la manifestation et la succession des produits de l'inoculation étaient régulières, c'est-à-dire qu'on observait des chancres, puis des pustules, ensuite des résultats négatifs*.

A la page 148 du même rapport on lit : *Certainement, parmi la riche série d'expériences auxquelles la Commission a assisté, elle a vu le plus souvent* (il più delle volte) *que les chancres de la première inoculation étaient plus grands, plus enflammés, et d'une durée plus longue que les seconds, les successifs et les postérieurs*.

Si la Commission avait étudié avec moi les causes qui, dans quelques cas, ont produit des exceptions momentanées à la regle générale, et que j'ai consignées dans mon ouvrage, elle n'aurait pas déclaré inadmissible la loi de décroissance.

Dans la séance du 23, M. Freschi a cherché à faire croire que la syphilisation a été la cause de la mort de la fille n° 34 du rapport (n° LXXVI de mon livre (1)), et dans la lettre que M. F. Fr... vous a adressée, on lit que cette fille *est morte en conséquence des chancres phagédéniques et grangréneux*, *inoculés le 30 mai et le 3 juin 1851*, *qui en juillet*, *lorsqu'ils avaient perdu leur caractère phagédénique et virulent*, *donnaient lieu à un autre chancre à la région du coccyx*, *lequel entraîna la pauvre femme à la mort.*

D'abord je vous dirai que cette fille n'a eu que *cinq* chancres artificiels, et que les confrères impartiaux, qui ont lu attentivement cette observation, ont été indignés du procédé de M. Freschi. M. Diday avait déjà dit dans la *Gazette Médicale de Paris*, en parlant de ce cas: *Hâtons-nous d'ajouter que la syphilisation ne peut en être accusée*, *puisqu'elle fut à peine essayée.* Mais voici le fait en peu de mots:

R..., 27 ans, tempérament lymphatique, constitution faible, est entrée dans le Syphilicôme le 16 novembre 1850. Diagnostic — deux chancres vulvaires, bubon inguinal gauche virulent, blennorrhagie urétrale, syphilide papulo-pustuleuse. Aménorrhée depuis deux mois.

Proto-iodure de mercure à l'intérieur, dont l'administration à chaque instant a dû être interrompue à cause des douleurs intestinales et de la diarrhée survenues, et ensuite abandonnée. Elle en avait pris en totalité 2 grammes et 4 décigrammes.

A la fin de février 1851 les fonctions digestives étaient plus régulières, mais existait toujours la syphilide, qui avait repris plus de développement. — Traitement mercuriel extérieur avec l'onguent napolitain, qui, comme le premier traitement, a dû être très-souvent interrompu à cause de l'entérite et de la diarrhée. Dans le mois d'avril une stomatite mercurielle très-grave fait abandonner les mercuriaux. Vers la moitié de mai la syphilide, qui sous l'emploi du mercure avait presque entièrement disparu, se reproduit et sous une forme plus grave, *la tuberculeuse.* La malade ne voulait plus de mercure, qui d'ailleurs ne pouvait pas lui être administré, parceque la stomatite et l'entérite le contrindiquaient, et elle demanda à être syphilisée. L'aménorrhée persistait.

Elle est inoculée le 30 mai et le 4 juin, et il en résulte *cinq* chancres artificiels sur les parties latérales du thorax, trois à droite de la poitrine et deux à gauche. Le 12 juin douleurs intestinales et diarrhée, fièvre: les *cinq* chancres deviennent phagédéniques. Le 16, l'inflammation intestinale persiste et le chancre inférieur à gauche devient gangréneux. — Traitement antiphlogistique. La phlogose intestinale et la diarrhée diminuent peu à peu: le 25, le chancre, qui avait été gangréneux, a changé d'aspect: l'escare s'est détachée et l'ulcère est granuleux.

27. Fièvre intermittente, et réapparition de quelque point de gangrène dans

(1) *La syphilisation étudiée comme méthode curative et comme moyen prophylactique des maladies vénériennes*, par C. Spérino, traduit de l'italien par A. Trésal. 1853, librairie Chamerot, rue du Jardinet, 13. Paris.

l'ulcère. — 30. La fièvre est vaincue, grâce au quinquina, et tous les chancres artificiels marchent vers la cicatrisation.

6 juillet. Amélioration générale : la malade se promène dans la salle.

9. On observe dans la région sacrée une escare de décubitus, que la malade dit exister depuis quelques jours, et qu'elle avait toujours eu soin de cacher, mais on n'y voit point d'ulcérations.

12. Les chancres artificiels sont cicatrisés, excepté l'inférieur, qui marche rapidement vers la guérison. L'escare de la région sacrée étant tombée, on y voit une ulcération profonde. — Application de sangsues aux vaissaux hémorrhoïdaux. Les morsures des sangsues cicatrisent promptement, quoiqu'elles soient couvertes par la matière qui sort de l'ulcération du sacrum.

8 août. Tous les cinq chancres artificiels sont complètement cicatrisés. L'ulcération du décubitus marche vers la guérison. La syphilide a disparu.

29. Fièvre, douleurs des intestins, diarrhée ; l'ulcération de décubitus, qui cicatrisait peu à peu, devient noirâtre, et ses bords se font douloureux. Nouvelle application de sangsues aux vaisseaux hémorrhoïdaux, boissons acidulo-gommeuses, poudre de Dower, etc.

1 septembre. La fièvre et la diarrhée persistent : œdème des extrémités.

5. Ascite, affaiblissement général, diarrhée plus abondante.

Enfin le 12, c'est-à-dire plus d'un mois après que tous les chancres artificiels étaient cicatrisés, cette fille mourut à la suite de l'entérite et de la diarrhée, qui, ayant commencé sous l'usage des mercuriaux, se sont reproduites dans les mois d'été. Étant depuis quelques jours absent du service, par maladie, je n'ai pu en faire l'autopsie.

Près de cette fille publique, la Commission a vu une jeune fille qui portait des ulcères scrophuleux dans les régions cervicales, devenus gangréneux par l'influence d'une fièvre intermittente très-grave. Cependant cette malade n'avait pas été inoculée.

Dans les mois de juin, juillet et août les maladies inflammatoires du canal digestif sont très-fréquentes dans le Syphilicôme de Turin, et la Commission a vu d'autres filles atteintes des mêmes maladies tout aussi graves que celles du n° 54, quoiqu'elles ne fussent pas soumises aux inoculations ; mais M. le Rapporteur a, malgré cela, attribué aux cinq chancres artificiels la mort de cette fille, croyant, par la narration bien détaillée d'un fait épouvantable, porter un coup terrible à la syphilisation et au syphilisateur, et s'attirer ainsi un peu de sympathie de la part des auditeurs.

Mais, M. de Castelnau, que dites-vous des chancres qui *avaient perdu leur caractère phagédénique et virulent*, et qui cependant ont donné *lieu à un autre chancre à la région du coccyx*, *lequel entraîna la pauvre femme à la mort?* Que dites-vous de cette ulcération de décubitus survenue à la suite d'une entérite, qui, quoique appelée *chancre* par M. Freschi, secrète une matière qui, n'étant pas virulente, arrose les morsures des sangsues sans les empêcher de cicatriser promptement? Un confrère, qui, voulant accuser la syphilisation d'avoir causé la mort, étale de telles erreurs de science comme autant de preuves irréfragables de la vérité de son accusation, est-il juge compétent dans une si grave question? Donnez-vous la peine

de lire le rapport de M. Freschi, et vous vous formerez une idée juste des connaissances en syphiliographie que le Rapporteur possède. N'aurait-il pas au moins dû vous dire que dans les années 1852 et 1853 aucune des filles syphilisées n'a succombé, ni dans le Syphilicôme ni ailleurs?

Quant au discours de M. Sella qui, selon M. F. Fr..., *a frappé profondément le nombreux auditoire*, je me bornerai à vous donner la traduction de ce qu'en a dit la *Gazzetta dell'Associazione Medica*, nº 53 : « *M. Sella fut ni applaudi, ni sifflé* ». Vous verrez, du reste, dans ma brochure, *La syphilisation défendue*, la réponse aux attaques que M. Sella fait, depuis un an, plus au syphilisateur qu'à la syphilisation.

M. F. Fr... veut persuader ses lecteurs que les discours prononcés par les quatre Commissaires ont fait une sensation profonde sur l'esprit du public, et termine sa lettre par ces paroles : *M. Sperino a dû partir avec ses papiers et ses livres, accompagné par la désapprobation de toutes les personnes intelligentes, impartiales et de bon sens.*

Mille pardons, monsieur F. Fr..., permettez-moi de vous adresser une demande. Dites-moi, s'il vous plaît, combien vous avez compté parmi les auditeurs de ces personnes intelligentes, impartiales et de bon sens? Très-peu certainement, puisque, ainsi qu'on lit dans les comptes-rendus publiés par les trois journaux sus-énoncés, les applaudissements avec lesquels furent accueillies mes dernières paroles ont été bruyants et généraux. Si toutes les personnes présentes m'ont donné des preuves de leur sympathie d'une manière aussi solennelle, comment se peut-il faire que j'aie *dû partir avec mes papiers et mes livres, accompagné de la désapprobation de toutes les personnes intelligentes, impartiales et de bon sens?*

Dans la séance publique du 24, j'eus la parole pour répondre aux objections qui avaient été faites par la Commission à mon *Examen* critique du rapport. Après quelques mots de préambule, j'ai dit : « Rappelez à votre mémoire, Messieurs, que « la main qui a rédigé le rapport est celle de celui qui, ici, dans cette enceinte, « hier, a soulevé le drap qui couvre le cercueil de R.... nº 34, sur lequel il avait « *faussement* écrit : *Victime de la syphilisation* ».

A peine avais-je prononcé ces paroles, que de bruyants et longs applaudissements partirent de tous les points de la salle.

« M. Freschi (voir la *Gazzetta Medica Italiana*, nº 1) parlant au nom de la Commission, déclara qu'elle se trouvait sous la pression du public, et que, si la séance continuait, la Commission se retirerait. M. Spérino a demandé la parole, mais ce fut en vain. Le Président, peu habile à diriger une discussion, proposa de passer au vote ou de dissoudre l'assemblée. M. Démaria, se montrant favorable à la seconde proposition, suggéra que l'Académie eût à se réunir dans ses salles privées. L'avis de M. Démaria prévalut ».

M. le Président invita l'Académie à se rassembler le lundi 26, en séance privée.

Je ne devais pas intervenir à cette séance, attendu que, les accusations ayant été publiques, j'étais en droit de faire ma défense en public.

L'Académie de Turin est composée de 38 membres, dont 23 seulement intervinrent à cette séance. M. le Président mit en délibération la clôture de la discussion. Elle fut *appuyée par la Commission* et adoptée par une petite majorité.

J'avais déclaré dans une séance publique, à la fin de mon Examen critique du Rapport, que, comme partie intéressée, je me serais abstenu de prendre part au vote, et j'avais dit que la Commission devrait également s'en abstenir, vu que cinq voix pouvaient déplacer la majorité. Une question s'éleva, celle de savoir si les cinq membres de la Commission devaient voter. Messieurs les Commissaires protestent que, si l'Académie décide qu'ils ne doivent pas voter, ils cessent à l'instant même d'en faire partie. Cette menace amène l'Académie à déclarer que la Commission a droit de voter.

Alors, M. Démarchi voyant que, dans l'état actuel des connaissances, on ne peut résoudre aucune des questions de la syphilisation, a dit que, puisque l'Académie avait arrêté tout court la discussion, elle ne pouvait et ne devait adopter qu'un vote suspensif. Cette proposition fut appuyée par MM. Battalia, Bertini, Fiorito et Delponte. La Commission s'y opposa, et le vote suspensif ne fut pas accepté. M. Bonacossa proposa ensuite un ordre du jour dans lequel, après avoir fait des éloges à la Commission et au syphilisateur, et après avoir déclaré qu'*avec le temps pourront être mieux assurées et appréciées les conséquences de la syphilisation chez l'homme*, les conclusions de la Commission étaient adoptées. — Cette proposition fut acceptée par la majorité, y compris les *cinq* membres de la Commission.

La syphilisation a donc été jugée en adoptant les conclusions de la Commission. Notez que pas un des juges ne s'est donné la peine de s'assurer de ses propres yeux si ce que j'ai dit à l'égard des sujets guéris par la syphilisation est vrai ou faux. On ne m'a pas permis de continuer en public ni en séance privée la défense de la syphilisation, m'ôtant ainsi le moyen de me disculper des graves imputations faites en public contre ma personne, et de présenter à l'Académie les documents irréfragables que je possède, et à l'appui desquels mes assertions ne pouvaient plus être contestées. Que les adversaires de la syphilisation se gardent de se vanter de la résolution de l'Académie de Turin, car il n'y a vraiment pas de quoi !...

Cette délibération, ayant été portée à ma connaissance, j'ai adressé à M. le Président de l'Académie une protestation (1) conçue dans les termes suivants :

« *Monsieur le Président*,

« Le soir du 24 de ce mois, en levant la séance publique de l'Académie après les bruyants applaudissements avec lesquels furent accueillies les premières paroles de ma réponse aux discours des membres de la Commission, vous avez invité les Académiciens à se réunir le 26 en séance privée, dans le but *d'établir le mode de discuter la question qui s'agitait.*

« Vous n'ignorez pas que le soir du 23 le Rapporteur de la Commission a porté contre la syphilisation et le syphilisateur une très-grave accusation, qui, ayant été *publique*, exigeait naturellement une défense *publique ;* ce qui ne me laissait point douter que vous, M. le Président, et l'Académie entière, reconnaissant mon droit, m'auriez maintenu la parole avec toute la liberté que les circonstances exigeaient.

(1) Cette protestation a été publiée dans le Journal de l'Académie, et dans le Journal officiel du Gouvernement.

« Vous savez en outre que le même soir du 23 (ne pouvant par indisposition intervenir à la séance) je vous écrivis, M. le Président, une lettre que je vous priais de communiquer à l'Académie, dans laquelle je déclarais que j'étais en position de pouvoir détruire entièrement toutes les objections faites par les membres de la Commission à mon Examen critique de leur Rapport.

« C'est pourquoi je devais croire que l'Académie aurait établi que j'eusse en public ou du moins en séance privée la faculté d'exposer mes raisons en faveur de la syphilisation et contre les imputations qui m'avaient été faites.

« Contre toute attente, le contraire arriva....... L'accusé se vit privé du droit sacré de la défense, et la syphilisation fut jugée après n'avoir entendu que l'une des parties. Je crois donc qu'il est non seulement de mon droit, mais de mon devoir précis de protester,

« 1° Parceque dans la séance privée du 26 la discussion n'a pas été limitée uniquement à ce qui avait été indiqué dans l'ordre du jour;

« 2° Parceque la parole, dont je fus privé dans la séance publique du 24, lorsque je repoussais les accusations personnelles qui s'étaient accumulées contre moi sans que j'interrompisse jamais mes accusateurs (loin que j'entrasse le premier dans des personnalités), ne me fut plus donnée pour continuer en public l'exposition de mes raisons et la rectification des faits altérés;

« 3° Parcequ'on a prononcé sur la syphilisation un jugement en contumace, sans entendre les nombreux arguments que j'avais à produire à sa défense, et sans examiner les documents que j'allais présenter à l'appui de mon Examen critique du Rapport de la Commission, documents irréfragables, qui, consignés dans l'histoire de cette controverse, prouveront la véracité de mon exposition;

« 4° Parceque la délibération académique n'est pas fondée sur *l'état actuel des connaissances;* en effet

« Chez 44 individus guéris de la syphilis primitive par la syphilisation et sans mercure, aucun symptôme de syphilis constitutionnelle ne s'est manifesté jusqu'à présent;

« Chez 32 guéris de la syphilis constitutionnelle par la syphilisation et sans mercure, aucun accident de syphilis constitutionnelle ne s'est reproduit jusqu'à présent, quoique dans quelques cas il se soit écoulé plusieurs mois, et dans d'autres un et même plus de deux ans;

« Et chez 63 syphilisés l'immunité persiste encore. On s'est donc trop empressé à dire que la syphilisation n'a aucune valeur ni curative, ni prophylactique, tandis que l'Académie elle-même avoue que *les conséquences de l'inoculation du virus syphilitique chez l'homme pourront avec le temps être toujours mieux assurées et appréciées*;

« 5° Parceque dans la deuxième conclusion le mot *quelquefois* imprimé dans le rapport a été adroitement supprimé, de façon que le sens de cette période a été grandement altéré, puisque les Commissaires mêmes, en disant que *quelquefois* les maladies vénériennes ne sont pas guéries, ont admis la faculté curative de la syphilisation, tandis que, selon la présente rédaction, elle est niée de la manière la plus absolue.

« Je vous prie, M. le Président, de donner lecture de cette lettre à l'Académie dans la séance de ce soir, et de la faire insérer dans le procès-verbal.

« Turin, le 30 décembre 1853 ».

M. F. Fr... vous a dit que l'Académie de Turin avait fait les *honneurs funèbres à la syphilisation*, et il vous a parlé d'*enterrement*. Non, Monsieur, la syphilisation malgré toutes les condamnations des Commissions et des Académies, ne sera pas enterrée, car elle contient en elle-même des éléments de vie. Elle survivra à toute l'opposition qu'on lui a faite. Quelques insuccès dans une méthode toute nouvelle ne détruisent pas les nombreux succès, et si, aux yeux des adversaires de la nouvelle doctrine, les faits publiés dans mon ouvrage ne paraissent pas suffisants pour prouver que la syphilisation est une réalité et qu'elle ne mourra pas, le *Mémoire* publié tout récemment par M. Boeck, de Christiania, aura assez de puissance pour convertir les incrédules et les forcer à dire avec moi que la syphilisation est digne d'être étudiée. A propos de M. Boeck, professeur de clinique chirurgicale, voici ce qu'il m'a écrit le 6 novembre 1853:

« Je puis répondre par un oui très-positif à votre question, savoir: si mes « études pratiques sur la syphilisation m'ont donné la conviction qu'elle est digne « d'être étudiée. La première série de mes expériences comprenant six personnes « atteintes de syphilis constitutionnelle a été suivie de résultats si heureux, que « j'en ai commencé une nouvelle se composant de sept individus également atteints « de syphilis constitutionnelle.

« Quant aux conclusions tirées de mes premières expériences je n'en ai con- « sidérée que trois comme importantes, savoir:

« 1° Des inoculations réitérées produisent l'immunité. Ni amis ni adversaires « ne sauraient contester ce fait dont l'importance en soi-même est telle, qu'il suf- « firait seul pour assurer à la syphilisation une place honorable.

« 2° Par les inoculations réitérées *la nutrition s'améliore.*

« 3° Les phénomènes syphilitiques existants tendent souvent à disparaître.

« Christiania 6 novembre 1853.

« Boeck ».

M. F. Fr... a été si peu exact dans l'exposition de ce qui s'est passé aux séances publiques de notre Académie, que je le défie de faire publier dans un des journaux de médecine de Turin la lettre à laquelle je viens de répondre. Désormais, qu'il publie ce qu'il voudra contre la syphilisation et contre moi, je déclare que je ne lui répondrai plus, à moins qu'il ne fasse paraître dans un des journaux de cette ville l'écrit qu'il a fait insérer dans le n° 157 du *Moniteur des Hôpitaux*.

Monsieur de Castelnau, rappelez-vous qu'un des premiers faits qui ont conduit sur la voie de la découverte de la syphilisation vous est dû. Elle a donc le droit d'être soigneusement examinée par vous avant d'être jugée.

Les Académies ont fait leurs études sur la syphilisation. Maintenant le sort de

la nouvelle doctrine est entre les mains des Spécialistes, qui *seuls* pourront juger la question d'une manière définitive et légitime.

Turin le 10 janvier 1854.

C. Spérino.

Post-scriptum. — J'avais écrit cette réponse à la lettre de M. F. Fr ..., insérée dans le nº 157 de votre Journal quand j'ai reçu le nº 1 du *Moniteur des Hôpitaux* (3 janvier), dans lequel a été publiée une seconde lettre de M. F. Fr... (que d'après vos propres expressions (1) on ne peut plus douter être M. Freschi) avec le titre: *Enterrement de la syphilisation à l'Académie de Turin.* Le titre seul suffit pour donner au monde médical une idée exacte de l'esprit qui a guidé M. Freschi dans l'étude de la syphilisation, car l'Académie de Turin, quoiqu'entraînée par la Commission, a laissé au temps, comme vous savez, la solution définitive de la question.

On trouve dans la deuxième lettre de M. Freschi les mêmes inexactitudes que dans la première. Je ne lui répondrai que sur deux points.

Il vous dit que l'*Académie a envoyé au Ministre de l'intérieur le Rapport de la Commission et l'adoption de l'ordre du jour voté.*

Voici ce que M. le Ministre a eu la bonté de m'écrire, le 30 décembre 1853: *Le vote sur la syphilisation, émis le 26 du courant par l'Académie Médico-Chirurgicale, me fait désirer de connaître vos observations à cet égard, déterminé que je suis, pour tout ce qui me regarde, de seconder vos prudents efforts et votre persévérance dans la recherche du vrai.*

M. Freschi vous a dit que *M. Spérino ne peut pas souffrir sa terrible chute, alors qu'il se croyait déjà sur la colonne de Jenner.*

Cette ironie est tout-à-fait absurde, car ceux qui ont lu tout ce que j'ai écrit sur la syphilisation depuis trois ans, ont pû voir que j'ai toujours eu la précaution de dire que la découverte est due à votre savant compatriote, M. Auzias-Turenne, et que, si j'ai cru pouvoir et devoir l'étudier chez l'homme, c'est parceque des considérations cliniques me faisaient apercevoir qu'il y avait dans le phénomène annoncé quelque chose d'utile pour l'humanité. Du reste, je souhaite à M. Freschi de pareilles chutes. Une conviction profonde d'avoir toujours dit et publié la vérité me dédommage entièrement de tout ce que M. Freschi à écrit contre mes études de syphilisation. Ainsi, Monsieur de Castelnau, je ne puis vous dire combien je vous suis reconnaissant d'avoir écrit, dans la lettre adressée à M. Freschi, que vous avez publiée dans le même numéro de votre journal, les paroles suivantes: *En m'associant aux égards que l'Académie a gardé pour M. Spérino, qui parait être un homme honorable ....*

J'espère que, grâce à votre impartialité, vous insérerez, dans le premier numéro du *Moniteur des Hôpitaux*, ma lettre avec son *post-scriptum*.

Turin le 12 janvier 1854.

(1) Dans le même nº du *Moniteur des Hôpitaux*, M. de Castelnau écrivit à M. Freschi les paroles suivantes: *D'après la teneur de votre dernière lettre, personne ne peut conserver de doute sur votre qualité.*



282